

# ÉDUQUER LES CORPS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

VÉRONIQUE CZÁKA

En 1874, les dirigeants suisses ont décidé de rendre la gym obligatoire dans les écoles. Ce fut une véritable révolution dans les mœurs pédagogiques et culturelles de ce petit pays. La gymnastique, devenue aujourd'hui l'éducation physique, signale une vraie mutation sociale et éducative dont le sport fut l'un des fers de lance.

Il est communément admis que l'éducation physique a été introduite dans les écoles (de garçons du moins) dans un objectif militaire. En Suisse, cette introduction s'est faite par le biais d'une réorganisation de l'armée en 1874. A cette occasion, la gymnastique, comme on appelait alors l'éducation physique, est rendue obligatoire pour tous les garçons de 10 ans et plus. Le Département militaire fédéral (DMF) ne s'arrête pas là : il crée des écoles de recrues spéciales à l'intention des instituteurs afin de les former à ce nouvel enseignement et une commission fédérale<sup>1</sup>, chargée de rédiger les ordonnances et autres règlements d'application ainsi que les supports didactiques, sous la forme de manuels fédéraux de gymnastique. L'immixtion directe de la Confédération à cette occasion dans le domaine scolaire reste à ce jour un fait presque unique dans un pays où l'instruction publique relève des prérogatives cantonales. Cette vision d'une éducation physique imposée du jour au lendemain par le DMF pour des raisons purement militaires soulève néanmoins quelques interrogations. Nos résultats de recherche (Czáka, en préparation) confirment l'opinion exprimée par Eichenberger (2001, p. 79) : «L'ingérence fédérale a tendance à occulter aux yeux des historiens le long processus de mise en place aux niveaux communal et cantonal qui la précède et les multiples raisons qui l'accompagnent.»

## Les débuts de la gymnastique

Au Siècle des Lumières, le philosophe Jean-Jacques Rousseau développe l'idée que l'éducation doit prendre en compte les trois dimensions

de l'être humain : l'intellect, l'âme et le corps. En Suisse, ce sont des pédagogues comme Pestalozzi qui introduisent les premières formes d'éducation physique dans les programmes de leurs instituts, sous forme de jeux, de natation, de gymnastique, de travaux manuels ou encore d'exercices militaires. Les premiers lieux de pratique organisés par les pouvoirs publics en Romandie voient le jour en 1818 à Lausanne et en 1823 à Genève. On est encore bien loin des infrastructures sportives que l'on rencontre aujourd'hui dans les établissements scolaires. A Lausanne, la première *école de gymnastique* est logée dans un *magasin à bois* dans lequel on installe des engins : cordes, échelles, balançoire, poutres, cheval, etc. A Genève, les engins de gymnastique sont installés en plein air, les cours s'interrompant à la mauvaise saison. C'est une décennie plus tard que le premier *hangar de gymnastique* est érigé dans la Cité de Calvin. L'adoption du budget pour cet édifice est l'occasion d'un âpre débat entre opposants et défenseurs de la gymnastique : pour les premiers, son efficacité n'est pas prouvée, pas plus que sa supériorité sur les jeux et promenades, au pire, elle serait dangereuse, car l'apprentissage de tous ces *tours* aux agrès rend les enfants téméraires. Les supporteurs, quant à eux, soulignent son utilité comme complément, voire contrepoids à l'étude, puisqu'elle offre un sain délasserment au travail intellectuel. De plus, les facultés du corps et de l'esprit doivent être développées en harmonie. Finalement, la gymnastique serait un bon remède contre l'efféminement de la jeunesse trop studieuse et surtout la préparerait à la carrière militaire, afin de former des défenseurs pour la patrie.

## Et les jeunes filles, dans tout cela ?

L'école de Genève est la première à les accueillir. Certaines fréquentent des cours privés, puis une classe leur est spécialement consacrée dès 1840. La mixité n'est naturellement pas une option à l'époque, que ce soit en classe ou à la gymnastique. D'ailleurs, les cours de gymnastique, donnés par un maître, le sont toujours sous le regard attentif d'une surveillante, comme prévu par le règlement. A Lausanne, on adopte une solution encore plus radicale pour les leçons aux futures institutrices de l'Ecole normale organisées dès 1846 : elles sont données par une femme et aucun homme, même pas le concierge, n'est admis dans l'enceinte du bâtiment durant celles-ci. Cette solution extrême n'est pas généralisable, les maîtresses de gymnastique étant une denrée extrêmement rare. Par la suite, l'habitude veut que l'institutrice assiste aux cours donnés par le maître, de préférence marié et plus tout jeune, tandis que les corps des jeunes filles s'adonnant aux exercices restent bien cachés des regards indiscrets. Les résultats attendus de l'éducation physique féminine sont avant tout d'ordre esthétique et hygiénique. Il s'agit de cultiver la grâce et l'élégance féminine naturelle et, plus pragmatiquement, de préparer des femmes saines et robustes, aptes à engendrer des enfants en bonne santé afin d'assurer l'avenir de la patrie.

## Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

Les cours de gymnastique se déroulent en dehors de l'espace et du temps scolaires. Ils sont généralement payants, facultatifs et organisés prioritairement pour les collégiens et les étudiants, qui s'y rendent après les heures de classe. Dans la seconde moitié du siècle, la gymnastique est introduite graduellement dans les différents niveaux scolaires, généralement, d'abord, pour les élèves garçons, puis pour les filles fréquentant les écoles secondaires, et enfin pour les élèves des niveaux primaires, même si cela varie d'un canton

à l'autre. Cette introduction rencontre certaines résistances, surtout à la campagne, où les autorités et les parents ne voient pas l'intérêt d'un tel enseignement<sup>2</sup>. Ce qui nécessite d'«inventer» des objectifs spécifiques à la gymnastique en milieu rural: «L'attitude embarrassée et lourde de nos jeunes campagnards prouve suffisamment combien ils ont besoin d'assouplir leurs membres, de rendre leur démarche plus dégagée, d'apprendre enfin à tirer meilleur parti de toutes les forces que la nature a mises en eux.»<sup>3</sup> Il faudra cependant attendre encore longtemps pour que la gymnastique ait droit de cité dans les écoles de campagne.

### Le souci du corps

La prise en charge de l'éducation corporelle des enfants par l'Etat est loin d'être une évidence, comme nous le rappelle ce texte de 1820: «L'autorité publique peut commander à l'autorité paternelle dans la partie morale de l'éducation, parce qu'il y a un grand intérêt pour la société à n'avoir pas dans son sein des hommes immoraux et dangereux; mais s'il ne s'agit que de donner au Corps de l'enfant plus de force et de souplesse, l'intérêt social cesse ou du moins n'est pas assez grand pour donner à l'autorité publique vocation à s'en mêler, c'est aux parents [sic] seuls à juger de ce qui leur convient de faire sur ce point.»<sup>4</sup>

Les systèmes cantonaux d'instruction publique se mettent en place progressivement tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le rapport aux corps des élèves est confié à l'institution scolaire, il évolue lui aussi. Les punitions corporelles sont progressivement bannies, alors qu'apparaît un véritable souci du corps des écoliers, tant du point de vue de l'hygiène, de l'alimentation, que de la santé (Heller, 1988). Il s'agit aussi de lutter contre les maux induits par l'école elle-même: surmenage, déformation du dos, myopie, etc. La gymnastique est généralement citée comme *la réponse aux maux scolaires*. Cependant, vue du XXI<sup>e</sup> siècle, la gymnastique telle qu'elle est pratiquée alors paraît mécanique, répétitive et bien peu délassante pour les élèves: des mouvements d'ensemble, marches et contremarches dignes d'une école de recrues pour les garçons, pas de danse et rondes pour les filles, des enchaînements de mouvements de bras, de jambes à exécuter *par cœur* et en rythme. Avec un peu de chance, la leçon comprend quelques minutes de course ou

s'achève avec dix minutes de jeu qui permettent de se «défouler». Rajoutons encore que les élèves pratiquent la gymnastique dans leurs habits de tous les jours, ce qui signifie que les jeunes filles équipées d'un corset s'essaient à des flexions du buste, du moins jusqu'à ce que le médecin scolaire en interdise le port, les jours de gymnastique, comme cela se produit à Lausanne en 1894.

### Au début du XX<sup>e</sup> siècle

Les pratiques et les méthodes évoluent, englobant plus systématiquement de très nombreux sports, dont, par exemple, la natation. Lors des cours d'éducation physique, sous l'impulsion de l'héliothérapie et de la lutte contre la tuberculose, les enfants s'ébattent de plus en plus souvent en plein air, torse nu pour les garçons, ou vêtues d'une tunique légère pour les filles. Se dessine ainsi un début de «libération» du mouvement et des corps enfantins qui s'épanouira au XX<sup>e</sup> siècle.

---

Véronique Czàka est doctorante (Unil) et assistante en histoire de l'éducation (FPSE/UNIGE).

Bibliographie sur [www.hepl.ch/prismes](http://www.hepl.ch/prismes)

#### Notes

- 1 Commission fédérale de gymnastique, actuelle Commission fédérale du sport.
- 2 Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, séance du 25.1.1865, p. 522.
- 3 Congrès scolaire de Genève (1872). Rapports sur les trois questions mises à l'étude par le Comité central des instituteurs de la Suisse romande. Genève: Taponnier & Studer, p. 71.
- 4 Archives cantonales vaudoises, KXIII 79, rapport sur la gymnastique 1820.